



Séance du Groupe de coordination
Mercredi 23 septembre 2015 de 17h00 à 19h00
Salle PM 234
PV adopté

Coprésidence :

Paola Marchesini (PM), Isabelle Mili (IM)

Membres présents :

Walter Loosli (WL), Pascal Cirliani (PC), Céline Mérad Malinverni (CMM), Renato Bortolotti (RB), Greta Pelgrims (GP), Marie Besse (MB), Serge Erard (SE), Juan Rigoli (JR), Carole Veuthey (CV), Laurent Vité (LV), Waël Almoman (WA,) Anne Sgard (SG),

Membres excusés :

Dominique Bruxelles (DB)

Membre invitée :

Lucie Mottier Lopez

Prise du PV Laurence Hofmann

Ordre du jour

1. Adoption de l'OJ
2. Adoption du projet de PV du 17 juin 2015
3. Point de situation des différentes filières

FEP

- Bilan de rentrée 2015-2016
- Point de situation du Groupe de travail
- Point de situation sur le dossier de reconnaissance CDIP
- Formation continue : Evaluation des enseignements de la formation continue certifiante. Tour d'horizon.

FORENSEC

- Retour sur la rencontre du 7 septembre avec la Conseillère d'Etat
- Bilan de rentrée 2015-2016
- Point de situation du Groupe de travail
- Retour sur le dossier de reconnaissance CDIP

MESP

- Point de situation de la rentrée 2015-2016
- Point de situation sur le dossier de demande de reconnaissance

4. Divers
-

1. Approbation de l'OJ

OJ approuvé.

1. Adoption du projet de PV du 17 juin 2015

PV adopté à l'unanimité

2. Point de situation des différentes filières

FEP

Bilan de rentrée : aucun élément particulier à signaler.

Point de situation du Groupe de travail : → Soumission pendant l'été de la synthèse transitoire des travaux du Groupe de travail à la Conseillère d'Etat qui a confirmé maintenir sa préférence pour un modèle de formation à 4 ans, dont une partie des composantes fait l'objet de questions et demandes d'adaptation de sa part. Le passage à une formation de 3 ans serait problématique pour diverses raisons, au motif, entres autres :

→ Impact sur la FC

→ Formation pratique pénalisée

→ Introduction d'une certaine prés-orientation des étudiants vers le CE et CM même si le titre resterait unique

D'autre part, la Conseillère d'Etat ne souhaite pas que le niveau d'exigence linguistique B2 soit seul critère d'entrée en termes de formation dans le domaine. Elle constate que l'étude des langues secondes est plutôt littéraire au secondaire II gymnasial et que cette approche n'est pas en continuité avec les objectifs d'apprentissage dans ce domaine à l'enseignement primaire. Pour rappel la motion à l'origine de ces travaux témoigne d'une orientation politique ferme de réduire la durée cette formation, au niveau des députés. .

Il y a lieu de relever que la Commission de l'enseignement supérieur de la HEP Vaud souhaite faire une demande afin que la formation soit allongée de 3 à 4 ans, ce qui pourrait être un argument de plus pour Genève, afin de défendre davantage encore la pertinence de sa formation (pour le moment unique en Suisse) en 4 ans. A ce jour, le contexte romand reste toutefois peu réceptif à une formation allongée au regard de l'enjeu économique que cela représente.

En début 2016, le Conseil d'Etat, transmettra sa réponse au Grand Conseil concernant la motion.

La synthèse des travaux du groupe de travail sera transmise en décembre à la Conseillère d'Etat.

Cette synthèse sera donc portée à la connaissance du Conseil d'Etat dans le cadre de la préparation de ladite réponse. *Point de situation du dossier de demande de reconnaissance auprès de la CDIP* : différents points sont en cours de résolution :

→ Lettre de la Conseillère d'Etat adressée à l'AIU

→ La formation des FT doit être attestée en crédits ECTS

→ Traduction du diplôme en anglais

→ Nouveau titre exigé par la CDIP : certificat en enseignement aux degrés préscolaire et primaire

Sur le point 4, lorsque la reconnaissance aura été confirmée par la CDIP, il faudra réexaminer les mécontentements que soulève ce nouveau titre.

Formation continue : Evaluation des enseignements de la formation continue certifiante.

Présentation d'un PowerPoint (mis en annexe à ce PV) commenté et explicité par Lucie Mottier Lopez (LML), professeure associée à la FPSE, responsable de l'équipe de recherche en évaluation, régulation et différenciation des apprentissages dans les systèmes d'enseignement (EReD).

En qualité d'experte dans le domaine de l'évaluation, LML présente un large tour d'horizon permettant de connaître le cadre réglementaire de l'Université. Elle rappelle que la FPSE est pionnière depuis 1998 dans le domaine de l'évaluation (formative exclusivement).

Elle présente les enseignements dits de base dans une formation formative, et quelques éléments à retenir. Les outils et ressources en termes d'évaluation à l'Université de Genève sont présentés et commentés

→ Dispositifs d'évaluation interne

→ Normes Eduqua implémentées à l'enseignement primaire depuis 5 ans

→ Les questionnaires (qui restent des questionnaires de satisfaction, à savoir un indicateur). A la Faculté des lettres et des Sciences : le taux de réponse reste très faible, non seulement en pourcentage, mais aussi en qualité, ce qui n'est plus du tout significatif.

Les étudiants exigent de pouvoir garder l'anonymat et qu'un délai de réponse leur soit octroyé.

LML souligne que ces évaluations sont des démarches de soutien à la qualité de l'enseignement, d'où leur importance.

FORENSEC

- Retour sur la rencontre du 7 septembre avec la Conseillère d'Etat

- Bilan de rentrée 2015-2016
- Point de situation du Groupe de travail
- Retour sur le dossier de reconnaissance CDIP

Un retour est effectué sur la rencontre du 7 septembre 2015 sollicitée par la Conseillère d'Etat – une rencontre qui n'avait pas été prévue durant le processus d'admission 2015. Cette rencontre a permis de faire la synthèse des travaux réalisés par le Groupe de travail, et de prendre connaissance d'un nouveau mandat de la Conseillère d'Etat, en vue de mettre en œuvre des mesures transitoires encore durant le semestre d'automne 2015. . But de ces mesures transitoires : réaliser ce qui a été empêché par le manque de places de stages : l'intégration en MASE de détenteurs de CCDIDA, encore en 2015-16.

Les modalités précises de ce dispositif de mesures transitoires, y compris leur compatibilité avec les impératifs juridiques antérieurs (priorité des 21 détenteurs de CCDIDA 2015 & respect du classement résultant du processus d'admission), ainsi que son opérationnalisation sur 3 ans (2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018), ont été élaborées dans une sous-commission du Groupe de travail GT IUFE/Forensic, « Task Force », groupe mixte DIP/IUFE.

La transition en cours d'année a posé, entre autres :

- ⇒ un premier problème juridique du fait qu'il n'est en principe pas possible d'appliquer un règlement modifié en cours d'année académique (fait souligné par le vice-recteur, M. Oris, le 7 septembre).
- ⇒ un second problème juridique, nécessitant des modifications dans le règlement de la Forensic et donc le passage par les instances compétentes,
- ⇒ des modifications importantes à organiser pour les établissements qui vont être sollicités
- ⇒ des difficultés pour l'IUFE au niveau des cahiers de charge des enseignants (ayant été modifiés suite à l'annonce en janvier 2015 de la fermeture du CCDIDA, impliquant un engagement plus massif en formation continue) alors qu'à présent il va falloir encadrer tous ces nouveaux étudiants,
- ⇒ des difficultés à faire coexister deux populations d'étudiants en MASE :
 - une qui a commencé le 14 septembre et qui bénéficie de stages en responsabilité de 10-12 h par semaine, comme par le passé,
 - une autre, qui commencera après la rentrée et qui devra effectuer un parcours de stage individualisé ; la plupart avec deux portions : une portion d'accompagnement annuel et une portion de responsabilité.

Au-delà des nombreuses difficultés rencontrées, il est raisonnable d'admettre que si l'issue de ce dispositif est à majorité positive, c'est un excellent moyen de résorber les étudiants en attente.

Tous les étudiants auront bien entendu le choix de bénéficier ou non de ces mesures transitoires.

L'IUFE va devoir faire preuve d'une souplesse certaine, et l'opérationnalisation de ce dispositif va mobiliser un grand nombre d'intervenants, les RH du DIP, les directions d'écoles, les EDAC, les FT et les RF-Dir, qui eux aussi vont devoir fournir des efforts considérables.

Dossier de demande de reconnaissance auprès de la CDIP : Condition 2.8 à remplir au sujet des stages, et qui implique une modification du règlement.

Tout doit être réglé pour le 25 novembre 2015, afin que cela passe au vote de l'assemblée du jeudi 26 novembre.

Concernant les étudiants des écoles privées, il est rapporté que ces derniers, forts mécontents lorsqu'ils ont reçu leur diplôme contenant la mention « stage en école privée », ont décidé de faire recours (jusqu'au TF) au motif qu'ils avaient passé le même diplôme que les autres étudiants et que l'égalité de traitement devait être dès lors respectée.

MESP

- Point de situation de la rentrée 2015-2016
- Point de situation sur le dossier de demande de reconnaissance

La rentrée s'est très bien passée.

17 étudiants sur 21 candidatures au total.

L'OMP tient à relever la pénurie d'enseignants spécialisés. Il fait part de son inquiétude quant au profil des étudiants engagés pour suivre la formation MESP, et sur le fait qu'un seul a suivi la formation FEP
➔Lien indispensable à faire entre les 2 formations. Complément de formation ordinaire représentant entre 30 et 60 crédits pour répondre aux exigences de la CDIP. Ce qui a entraîné d'importantes répercussions sur les crédits des étudiants.

Une question se pose ajoute l'OMP : le constat du nombre si faible d'enseignant ayant suivi la formation FEP correspond-il à une réorientation ou à une démarche initialement prévue ?

La directrice de la MESP insiste sur le fait que ces étudiants sont toujours issus de la pédagogie spécialisée, mais pas de l'enseignement, et que cet aspect n'est pas spécifique à la MESP. Le niveau d'études a augmenté. De plus, les transitions et les collaborations professionnelles ne sont pas toujours simples.

Pour le dossier de demande de reconnaissance, la constitution du dossier avance bien.

3. Divers

La Cour des comptes est en train de terminer ses travaux, afin de pouvoir présenter un rapport début novembre 2015.

Isabelle Mili informe que depuis le 18 juin 2015, la CDIP peut se saisir légalement de tout objet en lien avec le domaine de la formation des enseignants.

La séance est levée à 19h00